

①



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 19 février 2024

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

2



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Organisation du festival musical Profondeville Tribute les 21, 22 et 23 juin 2024- Arrêt de la convention de partenariat.

Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Festival de musique organisé par la SRL Valcleo durant 3 jours. La contribution de la commune de Profondeville à l'événement consiste en un apport logistique, et à collaborer à la coordination de l'événement, à participer à la promotion de l'événement.

2. Proposition de décision

Arrêt de la convention de partenariat

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La délibération est accompagnée :

-du projet de la convention

4. Informations budgétaires

Interventions de soutien logistique et de mise à disposition d'espaces et de locaux à chiffrer via une estimation de subventions en nature

Avis de légalité de la Directrice financière : non requis

5. Subvention

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge
Téléphone : 081 420 239
Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Clause de mise en conformité des règlements-redevances en matière de recouvrement amiable

Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Suite à une nouvelle loi du 4 mai 2023 portant sur l'encadrement du recouvrement, amiable de dettes et la protection du consommateur,

Il a été décidé que le recouvrement amiable se fera selon les modalités suivantes :

- Un premier rappel gratuit
- Un second rappel avec un clause indemnitaire de 20 €
- A défaut de paiement, mise en demeure dont les frais s'élèvent à 10 €

2. Proposition de décision

Arrête la clause d'adaptation des règlements-redevances en matière de recouvrement amiable

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- L'avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse

4. Informations budgétaires

Impact : Néant

Article budgétaire : en fonction de la redevance concernée

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith

Téléphone : 081/39.60.74

Courriel : edith.minet@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabriques d'église – Prorogation du délai de tutelle
Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Le service sollicite un délai supplémentaire pour analyser correctement le Compte 2024 de l'ensemble des Fabriques d'église de l'entité.

2. Proposition de décision

Proroger de 20 jours le délai le délai d'exercice du pouvoir de tutelle spéciale relative aux comptes annuels de l'ensemble des Fabriques d'église de l'entité et fixer leur examen à l'ordre du jour de la séance du Conseil communale du 22 avril 2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Redevance sur le traitement des dossiers d'urbanisme et d'environnement

Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Suite à la révision du règlement sur le traitement des dossiers d'urbanisme et d'environnement en fonction de la circulaire budgétaire du 20 juillet 2023, et dans le but d'améliorer sa lisibilité et sa praticabilité, des adaptations ont été faites comme suit :

- Pour le traitement des permis d'environnement :
 - Cessions et cessations pour les déclarations de classe 3 : 30,00 €
 - Cessions et cessations pour les permis de classe 1 et 2 : 30,00 €
- Adaptation des modalités de paiement pour tous les types de permis et suppression du point d'exigibilité.

2. Proposition de décision

Arrête le règlement révisé et modifié

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- L'avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse

4. Informations budgétaires

Impact : Néant

Article budgétaire : 040/361-02, 040/361-03 et 040/361-04

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith

Téléphone : 081/39.60.74

Courriel : edith.minet@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

OBJET : régularisation d'une situation datant de plus de 60 ans

Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Lors de la mise en vente de la propriété située à Arbre, Rue de Montigny, appartenant aux époux Verstraete, il a été constaté que le fond du terrain (assiette de l'ancien chemin n° 6) sur lequel est érigée une grange, appartient toujours à la Commune malgré des décisions du Conseil Communal de Arbre en 1962. Le transfert de propriété n'a semble-t-il pas été effectué. La superficie concernée est de 1a75ca.

2. Proposition de décision

Proposition de régularisation par la vente de la partie concernée pour l'euro symbolique.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Un projet de délibération
- Un extrait cadastral
- Un plan de géomètre
- Un projet d'acte
- Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de Arbre du 11.04.1961 décidant de la suppression d'un tronçon du chemin n°6
- Arrêté d'approbation par la DP
- Extrait de l'Atlas reprenant la partie supprimée approuvé par la DP
- Plan de suppression
- PV d'expertise
- Avis de publication

4. Informations budgétaires

5. Subvention

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène

Téléphone : 081/42.02.16

Courriel : mhboxus@profondeville.be

7



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet :
Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Appel à Projets Supracommunaux .
Prolongation, jusqu'au 31.12.2026, de la convention de partenariat entre communes faisant partie du projet «Communauté urbaine – Namur Capitale »

2. Proposition de décision

Acceptation de la prolongation de trois années du partenariat dont la confirmation du mandat de gestion de la collaboration confié au BEP

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La délibération est accompagnée :

- de la convention de départ
- de l'avenant de sa prolongation

4. Informations budgétaires

Fin de la Contribution fixe 500€+0.1 E/hab ./an Article budgétaire : 700/332-01 , ce qui motive la réintroduction de cet avenant devant le Conseil qui avait déjà statué en janvier 2024

Avis de légalité de la Directrice financière : non requis

5. Subvention

Pas à la commune en direct mais à la structure supracommunale via la commune porteuse : Namur
Pouvoir subsidiant : Région wallonne Montant : 90.000 €/an

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge
Téléphone : 081 420 239
Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Entretien de voiries - Enduisages 2024 – projet n°3P/817 ou n°20240023 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
Séance du Conseil communal du 18 mars 2024.

1. Exposé du dossier

La Commune de Profondeville souhaite réaliser des enduisages sur diverses voiries de l'entité détériorées afin de prolonger leur durée de vie.

2. Proposition de décision

Art.1^{er} : D'approuver le cahier des charges N° 3P/817 et le montant estimé du marché public de travaux intitulé "Entretien de voiries - Enduisages 2024", établis par l'auteur de projet, M. Raphaël de Snerck, en collaboration avec Mme Alexandra Piette, agent administratif au service marchés publics. Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Art.2 : D'approuver le montant estimé dudit marché qui s'élève à 298.610,82 € HTVA ou 361.319,09 € TVAC (21% TVA).

Art.3 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art.4 : De charger le Collège communal de compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération du Conseil communal du 18 mars 2024 concernant les enduisages de voiries.
- Le cahier des charges.
- L'avis du Directeur financier ff.

4. Informations budgétaires

Impact : 298.610,82 € HTVA ou 361.319,09 € TVAC (21% TVA).

Article budgétaire : n°421/735-60 (projet n°20240023).

Avis de légalité du Directeur financier ff. : avis favorable n° 16/2024 daté du 05 mars 2024

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
M. Raphaël De Snerck	Mme Alexandra PIETTE
081/39.60.86	081/42.02.42
raphael.desnerck@profondeville.be	alexandra.piette@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de circulation - Signalisation verticale - rue des 4 Arbres

Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le placement des panneaux de signalisation (comme indiqué sur le plan ci-annexé) à la rue des 4 Arbres à Lustin.

2. Proposition de décision

- De placer les panneaux de signalisation à la rue des 4 Arbres comme indiqué sur le plan annexé.
- De soumettre le règlement complémentaire à l'autorité de tutelle.
- De charger le service travaux de réaliser le placement de la signalisation en cas d'approbation par la tutelle.
- De publier le présent règlement conformément aux dispositions des articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une fois reçue la validation de la tutelle.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné du plan de signalisation du plan de placement des panneaux de la signalisation verticale à la rue des 4 Arbres.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dumont Angie

Téléphone : 081/42.02.25

Courriel : angie.dumont@profondeville.be

10



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de circulation – Piste cyclable – Rue Biname Bajart

Séance du Conseil communal du : 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'autoriser l'aménagement d'une piste cyclable marquée sur 300 mètres sur une partie du tronçon de la rue Biname Bajart (à partir du croisement de la rue Marcel Masson avec la rue Biname Bajart en allant vers la N951, comme indiqué sur le plan ci-annexé).

2. Proposition de décision

- D'autoriser l'aménagement d'une piste cyclable marquée sur 300 mètres sur une partie du tronçon de la rue Biname Bajart (à partir du croisement de la rue Marcel Masson avec la rue Biname Bajart en allant vers la N951, comme indiqué sur le plan ci-annexé).
- De soumettre le règlement complémentaire à l'autorité de tutelle.
- De charger le service travaux de réaliser le placement de la signalisation en cas d'approbation par la tutelle.
- De publier le présent règlement conformément aux dispositions des articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une fois reçue la validation de la tutelle.
-

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné du plan de marquage au sol ainsi que du placement d'un panneau D7 sur une partie du tronçon de la rue Biname Bajart.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dumont Angie

Téléphone : 081/42.02.25

Courriel : angie.dumont@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 18 mars 2024

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine

Téléphone : 081.42.02.21

Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be